Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 60 (1972)

Heft: 5

Artikel: La relève féminine à l'université

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-273106

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ALLO LA VILLE ICI, LA CAMPAGNE



Summum de la formation professionnelle agricole

Le diplôme fédéral de paysanne

Pour la huitième fois depuis qu'a été instituté en Suisse romande la diplôme fédéral de paysanne, une nouvelle volée de quinze candidates vient de passer avec succès les épreuves marquant la fin de deux hivers d'étude.

Au terme de trois journées d'exa-mens qui viennent d'avoir lieu à l'Ecole ménagère rurale de Marcelin, nous avons rencontré ces nouvelles diplômées et nous entendons rendre un juste hommage à leur courage et leur persévérance en leur consacrant ces lignes.

ces lignes.

Qui sont-elles, ces quinze jeunes femmes issues de diverses régions rurales de Romandie et qui se sont astreintes à une formation professionnelle alors que leur rôle de mère et d'exploitante remplissait déjà très largement leur vie ? La moitié de l'effectif n'est pas d'origine paysanne. Six d'entre elles ont exercé une profession avant leur mariage: une a été vendeuse, trois secrétaires, une autre institutrice et la dernière aide-pharmacienne. Huit seulement ont suivi dans leur adolescence une école ménagère ou effectué un apprentissage ménager rural.

Age moyen: 32 ans et à elles tou-tes, elles sont riches de 42 enfants (la plus grande famille en compte sept).

Pourquoi se remettre à l'étude ?

Lorsque nous leur avons demandé les raisons qui ont motivé le besoin de parlaire leur formation, elles son unanimes à mentionner ce désir de renouvellement, issu du souci de sombrer dans la routine d'un travail jour-nalier, trop souvent dicté par des tra-ditions familiales. L'envie aussi de changer d'horizon et de sortir de son

changer d'horizon et de sortir de son isolement : « Prendre sa voiture, partir quelques heures et s'enrichir l'esprit », résume l'une d'elles.
Comment les familles ont-elles réagi lorsque ces quinze paysannes ont manifesté leur désir de reprendre l'étude? « Fort bien », est-il répondu en chœur. « Et si mon mari ne m'avait pas stimulé comme il l'a fait, je ne serais pas là aujourd'hui », ajoute l'une d'elle, heureuse d'un compagnon qui sache la valoriser. qui sache la valoriser.

Du côté des enfants, ce fut une extrême fierté d'avoir une maman étu-diante. Et lorsque nous demandons aux diplômées si, à l'heure de l'étude

où le silence est de rigueur, ces dou-ces attaches tamiliales n'étaient pas perturbantes, on nous répond péremp-toirement : « Tout est question d'orga-nisation. Quand on veut quelque chose, on peut y parvenir ! » Pour nous qui connaissons l'extrême densité de la vie paysanne, nous ne pouvons qu'admirer ce sens de la planification.

Un réel enrichissement

"Que vous a apporté, en plus de cette légitime fierté, votre formation professionnelle?"

professionnelle? »
A cette question, on évoque la per-sonnalité qui s'est affirmée: « Nous nous sentons infiniment plus maîtresse de nous-même. Nous avons plus de facilité à nous exprimer. Tout ce qu'il y avait à assimiler et à comprendre nous imposait une excellente gymnastique cérébrale. »

Sur le plan pratique, on estime à leur juste valeur les connaissances technologiques acquises: « Il nous manquait des bases, disent-elles. Nos activités découlaient de la routine et aujourd'hui nous reprenons notre tra-vail sur des données plus précises.

Supervisé par l'OFIAMT

Le programme des examens profes-sionnels de paysannes — épreuves placées sous le contrôle de l'Office fédéral de l'Industrie, des Arts et Métiers — est établi par une commission romande ad hoc. Les experts, désignés pour chaque discipline, ont la faculté de se préparer à leur fonction en sui-vant des cours organisés par l'OFIAMT, cours traitant chacun d'une spécialicours traitant chacun d'une spéciali-sation (aviculture, cuisine, etc.) et de la méthodologie d'examens. Des exer-cices pratiques, consistant à juger le travail de trois candidates, permettent aux experts des diverses régions de la Suisse de confronter leurs critères d'appréciation et d'unitier leur barème d'estimation. N'oublions pas qu'il s'agit d'un diplôme tédéral.

Douze branches au programme des examens de diplôme

des examens de diplôme
Pour le prolane, l'activité de la paysanne est essentiellement manuelle.
Il serait vite détrompé s'il compulsait
le programme des examens 1972.
Douze disciplines y figurent : en plus
des branches ménagères, l'économie
rurale, la comptabilité, la puériculture,
etc.

La plupart des épreuves comprenment une interrogation écrite et orale.
L'examen pratique de cuisine consiste en l'élaboration d'un menu de
trois mets, un dessert, une conserve
et la labrication d'une pale levée sucrée ou salée. Sur le plan théorique,
les questions supposent de vastes
connaissances en alimentation, biologie alimentaire et diététique. Par exemple: « Du point de vue des protides,
quels sont les aliments coûteux et les
bons marchés? » « Le lait — sa composition — les produits laitiers. » « Le
sels minéraux et les vitamines », etc.
Les travaux de maison comportent

sels minéraux et les vitamines », etc.
Les travaux de maison comportent
toute l'activité classique d'une ménagère moderne: connaissance des matières synthétiques, lavage et repassage des tibres artilicielles, raccommodages selon des techniques rapides, etc. Le jardinage et l'aviculture
exigent, eux aussi, des aptitudes à la
tois pratiques et livresques. Côté jardin, il faut être au courant des traitement antiparasitaires, des engrais organiques, etc. Côté basse-cour, il y a ment antiparasitaires, des engrais or-ganiques, etc. Côté basse-cour, il y a les problèmes d'alimentation, engrais-sement des poulets, mesures sanitai-res à prendre pour maintenir le trou-peau de volatiles en santé parfaite, etc.

etc.

Les examens d'économie rurale comportent une interrogation sur des sujets de droit, de politique agricole et sociale. En voici quelques questions: « Produits agricoles dont le prix est fixé par les pouvoirs publics et la prise en charge assurée. Comment ces prix se sont-ils modifiés ces dernières années? — Les crédits d'investissements dans l'agriculture — Qu'appelle-ton valeur d'estimation d'une exploitation agricole — Différence entre les actions et les obligations, etc ». Autant de questions qui confirment la multiplicité des connaissances acquises et qui font dire aux candidates « qu'elles se sentent désormais les hommes d'affaire de leur conjoint ».

Enlin, encore au chapitre des tra-

Enlin, encore au chapitre des tra-vaux écrits, un travail de comptabilité, la rédaction d'une lettre et une disser-tation sur un sujet à choix, dont cette pensée: «L'homme cultive la terre, la terre cultive l'homme».

L'enthousiaste volée 1972, dynami-que et courageuse est la preuve vi-vante de cette affirmation.

LA RELÈVE FÉMININE A L'UNIVERSITÉ

Lors de sa 48e assemblée, qui a eu lieu à la fin de l'année dernière dans les nouveaux locaux du Collège propédeutique de l'Université de Lausanne, à Dorigny, on parla beaucoup de la relève féminine à l'université, surtout dans notre pays où le retard, dans ce domaine, est considérable. Quelle est la politique universitaire aujourd'hul ? Il n'est pas trop tard de donner ici le point de vue du recteur de l'Université, M. Dominique Rivier, exprimé dans son discours d'ouverture, à l'assemblée de l'ASELI blée de l'ASFU.

Ai-je besoin de le souligner : s'il est un mouvement ou un groupement qui pourrait agir efficacement en vue d'améliorer la situation, c'est bien l'Association suisse de femmes univer-

l'Association suisse de remines durros sitaires I

En effet, l'ouverture généralisée à toute la jeunesse d'un enseignement secondaire qui remplace progressivement la sélection par l'orientation amène aux portes des universités et des écoles polytechniques une foule toujours plus nombreuse d'étudiants a l'our être en mesure toujours plus nombreuse d'étudiants et d'étudiantes. Pour être en mesure d'offrir à tout ce monde la possibilité d'acquérir la formation «tertiaire» qu'il est en droit d'attendre, deux voies apparemment opposées sont possibles Pour simplifier, je les appellerai vole américaine et vole britannique.

nique.

La vole américaine consiste pour l'université à ouvrir largement ses portes afin d'y recevoir le plus grand nombre d'étudiants. C'est ainsi qu'aux Etats-Unis les 60 % environ de la population passe actuellement par les University colleges; et les experts en matière d'éducation conseillent maintenant aux gouvernements de prendre toutes les mesures afin qu'en l'an 2000 ce soient les 90 % de la population qui puissent obtenir un diplôme universitaire. universitaire.

En choisissant le parti de l'université ouverte à tous, les Américains semblent donner la priorité aux possi-bilités de promotion sociale offertes par l'université. Il est aussi sociale-ment équitable de donner à chacun meilleure chance de parfaire son

ducation personnelle.

La seconde voie qui s'offre aux universités européennes c'est la voie britannique

Oue ce soit en vertu d'une charte royale ou d'un acte du parlement, les hautes écoles britanniques jouissent des trois libertés fondamentales: de sélectionner les étudiants, de fixer le

sélectionner les étudiants, de fixer le contenu des études et de nommer les enseignants.

S'appuyant sur ces libertés qu'en Suisse, nous leur envions parfois, les universités britanniques se sont mises d'accord entre elles et, semble-t-il avec le gouvernement, pour fixer à 8 environ la valeur maximale du rapport du nombre d'enseignés à celui des enseignants (professeur, chargé de

cours, lecteur à l'exclusion des assistants). Indiquons à titre de compartiant pour Suisse ce chiffre est en moyenne supérieur à 20.

Ainsi nos collègues britanniques considèrent que c'est le nombre des enseignants (lui-même fixé par le budget universitaire et les personnes disponibles) qui, en premier lieu, doit déterminer le nombre d'étudiants admissibles à l'université.

On le voit : la voie britannique est celle de l'université d'élite dont le haut niveau de l'enseignement, constamment nourri par une recherche de haute qualité constitue la caractéristique principale et nécessaire. Or, de nos jours et dans nos pays, cette voie serait praticable que par l'institution systématique, à côté des universités, d'établissements d'enseignement donnant à tous les bacheliers ou porteurs de maturité qui se verraient refuser l'immatriculation à l'université la possibilité d'acquérir diverses formations intermédiaires de « Cadres moyens ». Il s'agit d'enseignants de techniciens, d'administratifs ou d'auxiliaires occupant des postes qui dans notre pays sont jusqu'ici réserde techniciens, d'administratifs ou d'auxiliaires occupant des postes qui dans notre pays sont jusqu'ici réservés aux porteurs de diplômes universitaires. On sait combien, dans les pays industrialisés autant que dans les autres, l'on commence à manquer de ces « cadres moyens » dont la formation n'a rien à gagner de satisfaire à toutes les exigences d'un diplôme universitaire.

toutes les exigences d'un diplôme universitaire.

Ainsi, pour en revenir aux hautes coles de Suisse, il paraît très souhaitable que nos autorités politiques et universitaires se mettent sans tarder d'accord sur la voie qu'il convient de faire suivre ces prochaines décennies, a nos universités.

Ou la vole américalne, qui a sans doute la préférence des hommes politiques en général hostiles à l'impopulaire «numerus clausus». Cette voie poserait aux autorités universitaires des problèmes de développement à mon avis insolubles : car il ne s'agit pas seulement de trouver les moyens financiers considérables, mais aussi et surtout les effectifs en personnel enseignant et technique suffisamment compétent. compétent.

Competent.

Ou la vole britannique, qui devrait avoir la préférence de ceux qui considèrent comme indispensable de sauvegarder un enseignement de haut nivegarder un enseignement de naut neveau et une recherche indépendante de qualité, mais qui poserait aux pouvoirs publics deux problèmes de taille :

— faire accepter à l'opinion publique l'idée d'un numerus clausus à l'université.

versité

faire accepter les dépenses néces-saires à la construction d'établis-sements tertiaires pour la forma-tion des cadres moyens.

a ramoneuse

Aptitudes requises.—
Etre en bonne santé. Etre sportive. Avoir le pied marin. Ne pas être sujette aux vertiges. Et s'intéresser quelque peu à la combustion et à un élément comme le feu. Etre résistante aussi, puisqu'il faudra travailler sur les toits par tous les temps. Etre habile.

Formation nécessafre

Formation nécessaire avant l'apprentissage. — Avoir terminé sa scola-rité.

Age minimum d'entrée apprentissage. - Seize ans.

Durée de l'apprentis-sage. — Trois ans.

N. B. — Dans les cas où les installations de chauffage ne peuvent être chauffage ne peuvent être nettoyées que la nuit, par suite de la nature de l'entreprise (hôtels, restaurants, entreprises artisanales et industrielles ou hôpitaux), il peut être exigé de l'apprentie, à titre exceptionnel, qu'elle participe au travail de nuit dès la deuxième année d'apprentissage.

PROGRAMME D'APPRENTISSAGE

Première année. — Emploi et entretien des outils. Ramonage au moyen du hérisson. Ramonage de cheminées à grimper (grande section). Démontage, nettoyage et remontage de tuyaux. Nettoyage de foyers simples tels que fourneaux de cuisine, lessiveuses, étuves à fourrage, fourneaux en catelles, chauffe-bains, poêle portatifs, chaudière d'étage, traînasses maçonnées.

Deuxième année. — Nettoyage de cheminées. Nettoyage de cuisinières avec plaques chauffantes, de fourneaux combinés, fourneaux de restaurants et d'hôtels, poéles à catelles, poéle à feu renversé, calorifères à air chaud de tous les systèmes pour combustibles solides et liquides, chauffage centraux de tous les systèmes, fours à coller, fours de boulangerie, fumoirs, chaudières à vapeur de tous les systèmes.

Troisième année. — Nettoyage de cheminées de toute nature. Net-toyage de cheminées industrielles. Brûlage et lambage de cheminées, traînasses et canaux intérieurs. Initiation au nettoyage de toutes les installations de chauffage au mazout. Travail indépendant de l'apprentie aux installations de chauffage de toute nature.

Connaissances professionnelles et croquis. — Combustibles, combustion, tirage de cheminée, émission de fumée; les suies, dangers qu'elles présentent; mesures de précaution pour le brûlage de cheminées et mesures à prendre lors de feux de suie; construction des cheminées et installations de chauffage. Prescriptions de la police du feu, règlement de ramonage, rapports et tarifs. Hygiène profession-elle et prévention des accidents, comportement à l'égard de la clientèle. Exécution de croquis de cheminées et d'installations de

Certificat de capacité. — La candidate qui a subi l'examen de fin d'apprentissage avec succès reçoit le certificat fédéral de capacité. Elle est autorisée à porter l'appellation légalement protégée de ramoneuse qualifiée.

L'OFFRE ET LA DEMANDE

Il en existe deux en Suisse: l'une en Suisse alémanique, l'autre dans le canton de Fribourg. Et ce métier, qui semblait réservé aux hommes, paraît leur avoir porté bonheur. Mais il y a place encore pour bien des jeunes femmes dans le domaine du ramonage des cheminées...

La demande. — Considérable. Le recrutement est difficile, les jeunes gens préférant travailler au bureau ou à l'atelier plutôt que dans la suie ou sur les toits.

Perspectives d'avenir. — La ramoneuse passe par les classes a, b et c. Après cinq ans, elle peut prétendre à la matirise. Les postes à reponsabilité sont mis au concours. En tant que maître ramoneur, elle peut être nommée patronne responsable d'un quarponsable d'un quar-tier ou d'un district. Elle peut avoir trois ou quatre ouvriers ramo-neurs sous ses ordres.

Syndicat défendant la profession. — La F.O.B.B.

L'offre. — Un travail artisanal en collaboration étroite avec le patron et les autorités, un métier libéral, qui permet à celle qui l'exerce d'organiser son ouvrage dans un quartier, en collaboration avec les concierges d'im-meubles et les Services meubles et les Services contre la pollution de

CONDITIONS DE TRAVAIL

Horaire. — Journée de dix heures, déplacements et douches comprises. Semaine de 50 heures.

Congés. — Trois semaines à un mois par année.

Salaires. — Minimum 7 francs, maximum 11 francs l'heure.

Avantages sociaux. — Assurance-maladie, assurance-accidents, allocations familiales et, dans certaines maisons, caisse de prévoyance.

Femmes Suisses

paraissant le troisième samedi

du mois Organe officiel des informations de l'Alliance de sociétés fémi-nines suisses

Présidente du comité du journal Jacqueline Berenstein-Wavre Rédactrice responsable Huguette Nicod-Robert Le Crêt-des-Pierres

1092 Belmont Administration Monique Lechner-Wiblé 19, av. Louis-Aubert 1206 Genève Tél. (022) 46 52 00 C.C.P. 12 - 11791

Publicité
Annonces-suisses S.A.
1, rue du Vieux-Billard
1205 Genève

Abonnement

an: Suisse Fr. 15.— étranger Fr. 17.— de soutien Fr. 20.— Imprimerie Nationale, Genève